

8 PIECE ANNEXE

8.1 Conditions générales de vente

Article 1 : Généralités

Toute passation de commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Les prospectus, catalogues et tous autres documents édités par la société NOVATICS, les machines exposées, les accessoires ainsi que les caractéristiques et informations données dans nos documents sont **non contractuels** et n'ont qu'une valeur indicative. En particulier, les présentes conditions générales de vente prévaudront nonobstant toute stipulation contraire pouvant figurer sur les bons de commande de l'acheteur, **ses conditions générales d'achat** ou tout autre document émanant de lui.

Article 2 : Commande, livraison, réception des marchandises et transfert des risques

Aucune commande ne sera prise en considération non accompagnée d'un bon sur papier à en-tête commercial NOVATICS dûment signé et daté. Les modifications ou annulations devront être faites par écrit (télécopie ou courrier électronique) et ne seront acceptées que dans les 7 jours suivant la réception du bon de commande, passé ce délai la commande présente un caractère **irrévocable**, NOVATICS se réservant au surplus le droit de facturer les frais entraînés par l'exécution partielle ou totale de ladite commande.

La commande est strictement personnelle à l'acheteur et ne pourra en aucun cas être cédée sauf accord express de NOVATICS. Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos marchandises figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

En cas de non conformité et contestation sur la qualité de nos marchandises, l'acheteur ou son mandataire sera tenu d'indiquer tout désordre sur le bon de livraison. Il en avisera de même la société NOVATICS par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de **HUIT JOURS (8 jours)** après la réception. Passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté expressément les marchandises en l'état et toute réclamation sera déclarée irrévocable, nonobstant l'éventuelle existence de réserves sur le bon de livraison ou de réception.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, un retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à dommages et intérêts ni à annulation de commande.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, sauf stipulation écrite convenue à la commande. Dans tous les cas, il appartient au destinataire d'élever, dans les formes et délais légaux, auprès du transporteur, toute réclamation concernant l'état ou le nombre de matériels réceptionnés, et de nous faire parvenir concomitamment copie de cette réclamation. Le non-respect de cette procédure dégage notre responsabilité. Toute marchandise n'ayant pas fait l'objet de réserve par lettre recommandée avec accusé de réception **dans les 3 jours** de sa réception auprès du transporteur, conformément aux dispositions de l'article L 133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée par télécopie confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception simultanément à notre société, sera considérée **acceptée par le client**.

L'acheteur s'engage à souscrire à ses frais tout contrat d'assurance garantissant et couvrant les risques de destruction, perte ou vol de nos marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur le ou les produits vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes. Dès qu'il en aura connaissance, il devra en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Article 3 : Prix, tarifs et conditions de règlement

A défaut de convention contraire express, les prix s'entendent nets sans escompte, hors taxes départ usine, hors frais de déchargement, arrimage, transport, livraison, les taxes étant facturées en sus au tarif en vigueur suivant les dispositions légales du pays concerné. **Le paiement est réputé effectué lorsqu'il est réalisé dans son intégralité à la date prévue sur la facture.**

Seules les conditions de paiement indiquées sur nos offres de prix ou accusés de réception, sont valables. Les prix définitifs sont, pour toutes les marchandises livrables, les prix figurant sur la dénommée commande (les prix s'entendent pour facturation au cours du jour de la commande).

Les paiements sont faits à l'ordre de la société NOVATICS et à l'adresse de son siège social. Nos factures sont payables au comptant, ou par VIREMENT à 30 jours date de facture nets et sans escompte. Le non-paiement d'une facture à son échéance fait courir de plein droit des intérêts sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal H.T., taxes à la charge du client, à compter de la date d'échéance ; sa mise en recouvrement par voie contentieuse entraînant l'application d'une clause pénale au taux de 15% H.T. sur les sommes dues (taxes à la charge du

client) sans préjudice d'éventuels dommages intérêts et frais irrépétibles. Ces pénalités seront dues de plein droit et sans mise en demeure préalable. Nous nous réservons le droit d'exiger :

a – le paiement comptant avant la livraison si la situation financière de l'acheteur le justifie.

b – en cas de retard de règlement, le paiement immédiat des factures non encore échues et le paiement anticipé de toutes les commandes en cours d'exécution ou l'annulation de ces commandes.

La non-acceptation par le client d'un effet de commerce dans le délai maximum de trente jours (30 jours) de la date de facture, justifie l'émission d'une traite par notre société.

Faute de paiement par l'acheteur au terme convenu, **la vente se trouve résolue de plein droit** sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable, l'assignation en résolution en tenant lieu, les éventuels frais de rapatriement étant à la charge du débiteur.

Notre tarif s'applique à tous nos clients, à la même date. Celui-ci pourra être revu à la hausse en cours d'année, après information préalable de nos clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif, et ce pour tous nos clients.

Article 4 : Réserve de propriété

La ou les marchandises ou services vendus demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix.

La vente de marchandises ou services résultant d'une commande d'une ou de plusieurs machines est établie sous forme de vente à terme emportant le transfert de propriété lors du paiement du solde de l'ensemble de ladite commande, y compris en cas de livraison et de paiement partiel.

Article 5 : Garanties et responsabilités

Nos matériels sont garantis **12 mois** à compter du jour de leur réception, garantie limitée au choix de la société NOVATICS au remplacement ou à la réparation gratuite de toute pièce reconnue défectueuse par nos services techniques, et ce sans aucune indemnité d'aucune sorte. La responsabilité civile de la société NOVATICS afférente à ses marchandises est strictement limitée à la garantie ci-dessus définie, à l'exclusion de la garantie légale pour vice caché.

Sont de même exclus **entre autres** de notre garantie, les dommages énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences : les détériorations ou désordres résultant du vieillissement, de l'usure normale provoquée par l'usage, d'une mauvaise utilisation notamment par usage négligent, imprudent, abusif ou anormal, etc. ..., les modifications, réparations, installations et mises en place mêmes partielles effectuées en dehors d'ateliers ou d'intervenants que nous avons préalablement habilités par écrit à cet effet ainsi que les conséquences d'un accident ou sinistre tel que notamment explosion, incendie, incidents climatiques (tempête, foudre, gel, inondation, cyclones...) émeute, vol.

Article 6 : Force majeure ou cas fortuit

Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure nous dégageant de toute responsabilité et de tous dommages et intérêts, les grèves totales ou partielles, les lock-out, les interruptions de transport, le manque de matières premières ou d'énergie, les accidents d'outillages survenus chez nous ou chez nos fournisseurs.

En cas de force majeure ou de tout autre cause indépendante de notre volonté il aurait pour effet de déséquilibrer gravement l'économie contractuelle, nous pourrions librement opter, soit pour la suspension de l'exécution du contrat, soit pour sa résiliation, l'une et l'autre sans indemnité.

Article 7 : Litige et compétence territoriale

En cas de différend portant sur la rupture et/ou l'exécution du contrat de vente, seul le Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON sera compétent, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs, et ce nonobstant toute cause contraire et quelle que soit la nationalité du client. En cas de ventes à l'étranger, seul le droit français régira les rapports entre les parties.